

DÉLIBÉRATION du conseil municipal du jeudi 10 Avril 2025

Délibération n° 7
DEL 2025/023

OBJET :

Approbation du Compte administratif 2024

Date de convocation : 27 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le 10 avril 2025 à 18 heures 30, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Blaise AZNAR, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 25

M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Eric - M. MAJDOUBI Saïd - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - M. ANDRIEU René.

Absents avec pouvoir : 8

Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu)
M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MEHDI Saïd)
Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel)
M. SCUGLIA Domenico (pouvoir ORTEGA Fernand)
Mme CHAFFARD Anaïs (pouvoir Christian SERIN)
Mme PHALIPPOU Martine (pouvoir BLESS Mathieu)
Mme BUNEL Sylvie (pouvoir DOS SANTOS FERRAO Emilia)
Mme PINEL Vanessa (pouvoir BACOU Julien)

Secrétaire de séance : M. BLESS Mathieu

Résultat du vote : ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Pour : 17

Contre : 15

Abstention : 0

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

L'exercice 2024 du budget communal étant clos, Madame Michelle LAVIT, 1^{ère} adjointe au maire, rapporteur, et Présidente de la séance, soumet à l'approbation du conseil municipal le compte administratif de la ville :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	12 167 033,34 Euros
Recettes :	13 356 934,83 Euros
résultat exercice 2024:	1 189 901,49 Euros
Excédent reporté 2023 :	1 553 910,69 Euros
Excédent de fonctionnement cumulé :	2 743 812,18 Euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :	3 373 028,58 euros
Recettes :	3 543 586,66 euros
résultat exercice 2024:	170 558,08 euros
Déficit reporté 2023 :	- - 983 697,56 euros
Déficit d'investissement cumulé :	- - 813 139,48 euros

Les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par le M. le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques - SGC GAILLAC,

DÉCIDE

- D'APPROUVER le compte administratif de l'exercice 2024 tel que présenté ci-dessus.
- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : Blaise AZNAR

Le secrétaire de séance : Mathieu BLESS



Déposée en Préfecture le : **23 AVR. 2025**

Publiée le : **23 AVR. 2025**